



état liquidatif communauté

Par Kat72

Bonjour,

Nous divorçons à l'amiable et devons aller chez le notaire pour obtenir un projet de l'état liquidatif de la communauté et le transmettre à nos avocats.

J'aimerais savoir quels documents apporter et avoir une idée du délai pour obtenir ce projet, est ce qu'on pourra l'avoir à l'issue du rdv ou seulement plusieurs jours après?

A savoir que nous n'avons aucun crédit ou bien en commun ou pas, à part notre maison que Monsieur rachète.

Merci.

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est le notaire qui peut vous répondre sur son délai.

Il y a peu de chances d'avoir un projet au premier rendez-vous, surtout si un bien immobilier fait partie de vos avoirs à partager.